



SYNDICAT MIXTE AGROLANDES

DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL relative à une mission d'expertise sur l'installation thermique dysfonctionnelle du bâtiment AGROCAMPUS

Le Président du Syndicat Mixte Agrolandes,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de maintenance de l'ensemble immobilier « AGROCAMPUS » sur la commune de Haut-Mauco,

VU la proposition de la SATEL en date du 29 septembre 2025,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** XP ENERGIES CONSEILS - 116 Chemin de Couhins - 33140 VILLENAVE D'ORNON
 - **Objet du marché :** mission d'expertise sur l'installation thermique dysfonctionnelle du bâtiment AGROCAMPUS comprenant la réception de la liste des dysfonctionnements selon le retour des usagers sur place, l'analyse des phénomènes sur site avec échanges in situ des ressentis des usagers, la comparaison avec le CCTP Bet Fluides SETEC, la mise en perspective des phénomènes dans les temps et à l'aune des travaux réalisés, un travail de recherche et d'analyse, des échanges par mails des progressions, réalisation et remise du document relatif aux préconisations et résultats liés.
 - **Montant HT :** 1 640,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,
Le 07 OCT. 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON